

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1896.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et régularisations à des Budgets pour l'exercice 1895.

(Voir les n<sup>os</sup> 142, 154 et 157, session de 1895-1896, de la Chambre des Représentants ; 52, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur ;  
ALLARD, CAPPELLE et HARDENPONT.

MESSIEURS,

Ce Projet fut déposé à la Chambre des Représentants en séance du 13 mars dernier.

Le Ministre des Finances y sollicitait en *crédits supplémentaires* :

Pour les dotations. . . . . fr.	74,000 »
Pour le Département des Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine . . . . .	9,042,245 99
Pour le Département de la Guerre . . . . .	689,350 »
Ensemble. . . . . fr.	<u>9,805,595 99</u>

Par un amendement présenté le 31 mars, le Ministre des Finances propose au crédit des chemins de fer, pour rembourser un imprimeur d'amendes infligées du chef de retard, une majoration de . . . . . fr. 4,528 74

Ce qui porte l'ensemble des crédits supplémentaires à . . . . . fr. 9,810,124 73

Les transferts comportent une somme de :

Pour les chemins de fer . . . . . fr.	12,000 »
Pour la guerre . . . . .	<u>1,276,600 »</u>
Ensemble. . . . . fr.	<u>1,288,600 »</u>

Les *régularisations*, qui se rattachent au Département des Chemins de fer pour honoraires dus à des experts et à des avocats, s'élèvent ensemble à la somme de fr. 1,523-64.

( 2 )

Les documents envoyés aux membres de la Législature comprennent tous les tableaux, toutes les annexes prescrites par la loi et qui donnent le détail des sommes dépensées ou nécessaires.

Des deux principaux crédits sollicités pour le Département de l'honorable M. Vandenpeereboom, l'un, s'élevant à 3,010,000 francs, est destiné à couvrir des dépenses concernant le matériel roulant des chemins de fer ; l'autre, montant à 2,205,000 francs, est destiné à pourvoir au prix de construction d'un nouveau paquebot pour la ligne d'Ostende-Douvres.

L'honorable Ministre des Chemins de fer, répondant à des vœux fréquemment exprimés par des membres de la Législature de voir améliorer la situation de son personnel, sollicite dans ce but des crédits dont l'ensemble s'élève à 372,000 francs.

La Chambre des Représentants, dans sa séance de ce jour, vient de répondre aux désirs de l'honorable Ministre des Finances en adoptant, par 71 voix et 26 abstentions, le Projet de Loi soumis à nos délibérations.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron P. BETHUNE.